Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 79 (1970)

Heft: 5

Artikel: La ville fédérale accueille la 85e assemblée ordinaire des délégués de

la Croix-Rouge suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683523

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La ville fédérale accueille la 85e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

La 85e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse qui, cette année, était l'hôte de la section de Berne-Mittelland a tenu ses assises à Berne les 27 et 28 juin 1970. L'on y a relevé la présence de quelque 200 participants: membres d'honneur, membres du Conseil de direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, membres des Commissions, représentants des autorités fédérales, cantonales et des communales. organisations Croix-Rouge internationales et d'organisations amies.

Au programme de la première journée de travail de l'Assemblée des délégués 1970 figuraient l'acceptation du rapport de la Commission d'étude en vue de la réorganisation de la Croix-Rouge suisse et la revision des statuts centraux, deux questions d'importance vitale pour l'avenir de notre Société et sur lesquelles nous reviendrons en détail dans une prochaine édition de notre Revue.

Dans son discours d'ouverture, le Professeur Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse, a déclaré que le but de la réorganisation envisagée était d'adapter l'organisation et les tâches de cette dernière à des conditions et des besoins nouveaux. Il s'agit avant tout de renforcer l'efficacité de la CRS et sa présence en Suisse et à l'étranger; ceci non pas en recherchant en premier lieu l'affirmation de cette institution dans un monde en transformation, mais dans le but d'accomplir toujours mieux des tâches humanitaires urgentes, conformément à l'idée de la Croix-Rouge. Cette réorganisation doit mettre la CRS en mesure d'accroître encore son potentiel d'efficacité en faveur des malades, des blessés, des handicapés, des vieillards, des indigents, des sans-abri et des réfugiés. Le président de la CRS a en outre réaffirmé la volonté de notre Société nationale de Croix-Rouge de collaborer avec les autorités fédérales, en vue de la création du Central pour actions de secours à l'étranger, suggéré par la motion

Furgler et d'un contingent de secours composé de spécialistes. Il a souligné la nécessité d'une telle organisation et l'urgence de sa réalisation. La première partie de la manifestation se termina sur l'allocution du porteparole du CICR, M. Le Fort, secrétaire général de cette institution.

Le dimanche matin, les participants furent appelés à examiner les points statutaires de l'ordre du jour et à procéder à des réélections ainsi qu'à l'élection de nouveaux membres des organes centraux. Le *Président Haug* fut confirmé dans ses fonctions pour un nouveau mandat de trois ans.

Pour succéder aux deux vice-présidents sortant, M. Marc Maison, de Lausanne, et Mlle Helene Vischer, de Bâle, l'Assemblée a désigné à l'unanimité Me Pierre Audeoud, de Genève, et le Dr Philippe Andereggen, de Brigue, membres du Comité central depuis 1963 et 1961. Le trésorier général, M. H.-B. Gamper, fut également ratifié dans ses fonctions. Par suite de la démission des deux anciens vice-présidents et de Mme le Dr Ilda Schindler, également démissionnaire, et de la réélection de Me M. Reber, trois sièges se trouvaient donc à repourvoir au Comité central. Quatre candidats étaient en liste. Ont été élus: Dr méd. O. Geel, St-Gall, Mlle A. Nabholz, Bâle, et Mme H. Du Pasquier, Neuchâtel.

Le Conseil de Direction a également subi un large remaniement, par suite de la démission de onze membres. Tandis que dix membres anciens qui s'étaient déclarés prêts à accepter un nouveau mandat, ont été réélus, quinze nouveaux membres ont été désignés pour faire partie de cet organe. Il s'agit de: Mme le Dr E. Biaudet, Chexbres; PD L. Bolzani, Lugano; Dr méd. H. Brütsch, Winterthour; Me J.-P. Buensod, Genève; Me Ph. Champoud, Lausanne; R.B. von Graffenried, Berne; Prof. Dr méd. C. Maier, Männedorf; Mgr A. Hänggi, Soleure; Prof. Dr méd. A. F. Müller, Genève; Mlle A. Nabholz, Bâle; R. Nordmann, Lausanne; Mme H. Du Pasquier, Neuchâtel; Dr pharm. J.-L. Saner, Zurich; M. Willy Spühler, anc. conseiller fédéral, Zurich; Mme E. Stalder, Bâle.

Deux sections, soit celles de Bodan-Rheinthal et de Vevey, ont été désignées pour faire partie, pour les exercices 1970/71/72, de la Commission de contrôle de gestion, en remplacement des sections de Soleure et de Genève arrivées au terme de leur mandat statutaire de trois ans.

L'Assemblée vota ensuite l'approbation du rapport et des comptes annuels 1969, ainsi que le budget 1970 que commenta en détail le trésorier général Gamper. Les comptes annuels de la Croix-Rouge suisse pour 1969 font état d'une forte diminution du chiffre d'affaires qui s'élève à 24 477 000 fr. et d'une légère diminution du montant du bilan qui est de 28 175 000 fr. en diminution de 26 % environ par rapport à 1968. Ont été nommés en qualité de membres d'honneur de la Croix-Rouge suisse en témoignage de gratitude pour les très grands services rendus à notre Société: M. Marc Maison, ancien vice-président, Lausanne; Mme le Dr I. Schindler, Küsnacht, et M. H. Christen, Berne. La partie officielle de la 85e Assemblée des délégués prit fin à l'issue de l'apéritif offert par la Commune bourgeoise de la ville de

La 86e Assemblée ordinaire des délégués aura lieu sous les auspices de la section de Lausanne de la Croix-Rouge suisse.